

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 30 mai 2017 à 18 heures 30 -
Dietwiller

Sur convocation du 24 mai 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mardi 30 mai 2017 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSE**R, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS**, Ludovic **HAYE**, Nicole **HINSINGER**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Olivier **BECHT** à Monsieur Ludovic **HAYE**
Monsieur Maurice **GUTH** à Monsieur Bernard **RAPP**
Monsieur Richard **PISZEWSKI** à Madame Rachel **BAECHTEL**
Madame Béatrice **RIESTERER** à Madame Marie-Madeleine **STIMPL**
Monsieur Alain **SCHIRCK** à Monsieur Michel **RIES**
Monsieur Daniel **SCHNEIDER** à Monsieur Pierre **LOGEL**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Madame Pierrette **KEMPF**
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 avril 2017
2. Habsheim – extension et rénovation de la mairie – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre
3. Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Rixheim – acquisition de rayonnages mobiles pour les archives municipales de l'annexe à la Commanderie – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises
5. Rixheim – acquisition de rayonnages mobiles pour les réserves du musée du papier peint de l'annexe à la Commanderie – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises
6. Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 10 : installations sanitaires
7. Baldersheim – réaménagement des abords du club-house de football – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
8. Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
9. Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
10. Rixheim - réaménagement des rues d'Alsace et du Pont – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
11. Sausheim – mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » et réfection du parvis de l'église Saint-Laurent – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
12. Sausheim - création d'une nouvelle voie d'accès pour le futur siège du syndicat – aménagement d'une plate-forme support de chaussée – lancement de la consultation d'entreprises
13. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. le maire de Dietwiller Christian FRANTZ, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations recensées, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 avril 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 26 avril 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 26 avril 2017.

Point n° 2 : Habsheim – extension et rénovation de la mairie – résiliation du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 20 juillet 2016, le comité syndical attribuait au groupement Studio d'Architecture Next Id – Gettec Bâtiment – Energies-Fluides – C2BI – Scène Acoustique, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la mairie de Habsheim.

La commune ayant décidé de ne pas poursuivre cette opération, il y a lieu de résilier ce marché, selon les conditions contractuellement définies.

Préalablement, il conviendra d'ajuster par voie d'avenant, les honoraires de maîtrise d'œuvre en fonction du montant des travaux déterminés à 1 348 360,00 € HT en phase APD (délibération du 29 mars 2017).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer l'avenant d'ajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre du groupement Studio d'Architecture Next Id – Gettec Bâtiment – Energies-Fluides – C2BI – Scène Acoustique pour les travaux d'extension et de rénovation de la mairie de Habsheim ;**
- **Prononce, dans le même temps, la résiliation du marché ad hoc ;**
- **Charge M. le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la résiliation considérée.**

Point n° 3 : Rixheim – construction d'une annexe à la Commanderie – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 20 juillet et 7 septembre 2016, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de construction d'une annexe à la Commanderie à Rixheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Celles-ci sont destinées à satisfaire différentes contraintes techniques :

- L'entreprise Gherardi de Richwiller, attributaire du lot 1 « gros-œuvre ».
L'avenant s'élève à **+ 9 373,81 € HT** (plus-value pour travaux de déblaiement, évacuation et remblaiement complémentaires suite à la découverte d'anciennes fondations en lieu et place des fondations à créer) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,99 % et fixant le nouveau montant du marché à 957 292,62 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 3 semaines ;

- L'entreprise Galopin de Mulhouse, attributaire du lot 2 « étanchéité ». L'avenant s'élève à - **2 719,08 € HT** (moins-value pour suppression de 2 lanterneaux de désenfumage et plus-value pour fourniture et pose de 4 costières afin de permettre l'installation de nouvelles gaines de désenfumage et d'amenée d'air neuf, à la demande du SDIS) correspondant à une diminution de la masse des travaux de 3,82 % et fixant le nouveau montant du marché à 68 537,30 € HT ;
- L'entreprise Labeaune de Sundhoffen, attributaire du lot 5 « chauffage – ventilation – rafraîchissement ». L'avenant s'élève à + **22 376,45 € HT** (plus-value pour changement complet du système de désenfumage, à la demande du SDIS) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,44 % et fixant le nouveau montant du marché à 433 885,42 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 3 semaines ;
- L'entreprise OMNI d'Aspach-le-Haut, attributaire du lot 7 « électricité – courants faibles ». L'avenant s'élève à + **6 587,50 € HT** (plus-value pour modifications apportées à la centrale incendie afin qu'elle soit compatible avec le nouveau système de désenfumage demandé par le SDIS) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,30 % et fixant le nouveau montant du marché à 206 413,50 € HT ;
- L'entreprise Ferronnerie d'Art Mary de Waldighoffen, attributaire du lot 11 « serrurerie ». L'avenant s'élève à + **765,00 € HT** (plus-value pour dépose et repose d'une porte existante en serrurerie afin de pouvoir y faire passer les sections d'un ballon à stratification) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,72 % et fixant le nouveau montant du marché à 106 297,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de + **36 383,68 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 1,37 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 2 696 331,34 € HT.

Dans sa séance du 23 mai 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées. Les crédits inscrits au budget primitif seront ajustés en tant que de besoin à travers une décision modificative.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de +36 383,68 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 1,37 % et fixant le nouveau montant global du marché à 2 696 331,34 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 4 : Rixheim – acquisition de rayonnages mobiles pour les archives municipales de l'annexe à la Commanderie – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical approuvait l'opération de construction d'un bâtiment « annexe à la Commanderie » à Rixheim. Dans le cadre de cette opération, le SCIN s'est également vu confier par la ville, l'acquisition de rayonnages mobiles type « compactus » pour les locaux des archives municipales.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant de cette acquisition à 58 000,00 € HT.

Les principes d'aménagement seront élaborés par les services techniques du syndicat, en concertation avec ceux de la ville de Rixheim ; c'est également le SCIN qui se chargera de la consultation d'entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe d'acquisition de rayonnages mobiles type « compactus » pour les locaux des archives municipales de l'annexe à la Commanderie à Rixheim, pour un montant de 58 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions, et notamment auprès de la direction régionale des affaires culturelles de la région Grand Est.**

Point n° 5 : Rixheim – acquisition de rayonnages mobiles pour les réserves du musée du papier peint de l'annexe à la Commanderie – approbation de principe – autorisation d'engager les études et la consultation d'entreprises

Par délibération du 21 mai 2014, le comité syndical approuvait l'opération de construction d'un bâtiment « annexe à la Commanderie » à Rixheim. Dans le cadre de cette opération, le SCIN s'est également vu confier par la ville, l'acquisition de rayonnages mobiles type « compactus » pour les réserves du musée du papier peint.

Une première estimation prévisionnelle fixe le montant de cette acquisition à 125 000,00 € HT.

Les principes d'aménagement seront élaborés par les services techniques du syndicat, en concertation avec l'archiviste-documentaliste du musée du papier peint. C'est également le SCIN qui se chargera de la consultation d'entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe d'acquisition de rayonnages mobiles type « compactus » pour les réserves du musée du papier peint de l'annexe à la Commanderie à Rixheim, pour un montant de 125 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études y afférentes, ainsi que la consultation d'entreprises ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions, et notamment auprès de la direction régionale des affaires culturelles de la région Grand Est.**

Point n° 6 : Sausheim – construction d'une nouvelle mairie annexe – lancement d'une nouvelle consultation d'entreprises suite à la liquidation judiciaire du titulaire du lot n° 10 : installations sanitaires

Par délibération du 29 juin 2016, le comité syndical attribuait à l'entreprise Willy Schneider de Pfastatt le lot 10 – installations sanitaires, de l'opération de construction d'une nouvelle mairie annexe à Sausheim.

Par jugement du 3 mai 2017, le tribunal de grande instance de Mulhouse a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise et a ordonné la cessation immédiate de son activité.

Il y a donc lieu d'organiser rapidement une nouvelle consultation, selon la procédure adaptée, pour pallier cette défection et poursuivre les travaux relatifs au lot considéré.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la liquidation judiciaire de l'entreprise Willy Schneider ;**
- **Charge M. le président d'organiser une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée, pour la poursuite des travaux du lot qui lui avait été attribué.**

Point n° 7 : Baldersheim – réaménagement des abords du club-house de football – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans le cadre de l'opération de réaménagement des abords du club-house de football, le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 29 mars dernier le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 23 mai dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise TP du Vignoble de Rouffach pour un montant de 86 655,50 € HT (tranche ferme) et 7 147,50 € HT (tranche optionnelle) soit un montant total de 93 803,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 8 : Habsheim – réaménagement de la rue de la Source – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Pour des considérations d'ordre esthétique, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans le cadre du réaménagement de la rue de la Source à Habsheim. Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les études, les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes et sont estimées à 1 780,35 €. S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché qui a été attribué à l'entreprise TP du Vignoble de Rouffach et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de la Source à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 9 : Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – résultat de la consultation d’entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers, le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 23 février 2017 le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 10 et 23 mai derniers, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 311 500,00 € HT

Lot 2 – enfouissement des réseaux secs

Société Lignes et réseaux de l'Est d'Illfurth pour un montant de 79 952,35 € HT

Lot 3 – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 117 363,02 € HT

Lot 4 – fontaine

Entreprise Green Concept de Munchouse pour un montant de 114 004,00 € HT

Lot 5 – espaces verts

Lot déclaré sans suite par la commission MAPA ; il fera l'objet d'une nouvelle consultation

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 10 : Rixheim - réaménagement des rues d'Alsace et du Pont – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Dans le cadre de l'opération de réaménagement des rues d'Alsace et du Pont, le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 23 février 2017 le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 21 avril et 10 mai derniers, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise TP du Vignoble de Rouffach pour un montant de 213 867,50 € HT

Lot 2 – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 37 240,98 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.**

Point n° 11 : Sausheim – mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » et réfection du parvis de l'église Saint-Laurent – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

La ville de Sausheim a souhaité réaliser la mise en accessibilité des arrêts de bus « Oies » et « Mairie » et procéder à la réfection du parvis de l'église Saint-Laurent dans la continuité des travaux de restauration du clocher.

Ainsi le comité syndical avait autorisé lors de sa séance du 29 mars dernier le lancement d'une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 23 mai dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot unique – voirie et réseaux divers

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 109 490,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 12 : Sausheim - création d'une nouvelle voie d'accès pour le futur siège du syndicat – aménagement d'une plate-forme support de chaussée – lancement de la consultation d'entreprises

Le projet de construction du nouveau siège du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon situé rue de l'Étang à Sausheim nécessite la création d'une voie d'accès sur une longueur d'environ 160 mètres.

Préalablement au démarrage des travaux de construction et afin de permettre l'accès aux engins de chantier, il est nécessaire de réaliser la plate-forme support de chaussée de la voirie et du parking, de réaliser le réseau d'assainissement des eaux usées et les réseaux de télécommunications.

Les travaux comprennent :

- Les décapages de terre végétale ;
- Les terrassements généraux pour la structure de voirie et des parkings ;
- Le remblaiement ;
- La réalisation d'un collecteur en tuyaux grès pour le raccordement des eaux usées ;
- La réalisation des réseaux de télécommunications et d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué ces travaux à 80 000,00 € HT, hors frais annexes. La consultation d'entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 80 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux d'aménagement de la voie d'accès au futur siège du syndicat ;
- Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.

Point n° 13 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **mercredi 12 juillet 2017 à 18 heures 30**, au siège du SCIN à Sausheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15
Dietwiller, le 30 mai 2017